31/03/2022

Fonds d'Epargne Salariale

TESORUS PRUDENCE

RAPPORT SEMESTRIEL

Groupama ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire Activement Responsable

ETAT DU PATRIMOINE EN EUR

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique *
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-24-55 du code monétaire et financier.	
b) Avoirs bancaires	241 218,99
c) Autres actifs détenus par l'OPC	15 182 001,21
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)	15 423 220,20
e) Passif	-95 876,26
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net de l'OPC)	15 327 343,94

*** Les montants sont signés**

NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION ET VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR PART

Part	Type de part	Actif net par part	Nombre de parts en circulation	Valeur nette d'inventaire par part
TESORUS PRUDENCE	C	15 327 343,94	661 384,7386	23,17

ELEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	98,82	98,20

* *Se reporter au f) de l'état du patrimoine*
** *Se reporter au d) de l'état du patrimoine*

REPARTITION DES ACTIFS DU A), B), C) ET D) DU PORTEFEUILLE TITRES, PAR DEVISE

Titres	Devise	En montant (EUR)	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT				

* *Se reporter au f) de l'état du patrimoine*
** *Se reporter au d) de l'état du patrimoine*

REPARTITION DES ACTIFS DU A), B), C) ET D) DU PORTEFEUILLE TITRES, PAR PAYS DE RESIDENCE DE L'EMETTEUR

Pays	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
NEANT		

* *Se reporter au f) de l'état du patrimoine*
** *Se reporter au d) de l'état du patrimoine*

REPARTITION DES AUTRES ACTIFS DU E) DU PORTEFEUILLE TITRES, PAR NATURE

Nature d'actifs	Pourcentage actif net *	Pourcentage total des actifs **
OPC Maître	98,82	98,20
Autres		
TOTAL	98,82	98,20

* *Se reporter au f) de l'état du patrimoine*
** *Se reporter au d) de l'état du patrimoine*

MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE EN EUR

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
A) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier. Et B) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
C) Les titres financiers éligibles et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale.		
D) Les titres financiers éligibles nouvellement émis mentionnés au 4 ° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
E) Les autres actifs.	2 345 784,27	760 655,09

INFORMATIONS DIVERSES

Etablissement dépositaire : *CACEIS Bank - 1-3 place Valhubert - 75013 - Paris*
Le relevé Périodicité Semestrielle détaillé de l'actif est disponible dans un délai de huit semaines à compter de la fin de la période. Il peut être transmis sur simple demande auprès de la société de gestion :
Groupama Asset Management - *25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 - Paris*

PORTEFEUILLE TITRES AU 31/03/2022 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE F	EUR	148 115,2142	15 146 261,80	98,82
TOTAL FRANCE			**15 146 261,80**	**98,82**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**15 146 261,80**	**98,82**
TOTAL Organismes de placement collectif			**15 146 261,80**	**98,82**
Créances			**35 739,41**	**0,23**
Dettes			**-95 876,26**	**-0,62**
Comptes financiers			**241 218,99**	**1,57**
Actif net			**15 327 343,94**	**100,00**